



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 118446

## Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la création de l'ordre des infirmiers. Il lui demande de lui apporter toute précision concernant les dates auxquelles ces textes seront appliqués.

## Texte de la réponse

La proposition de loi créant un Ordre national des infirmiers a été adoptée le 14 décembre dernier par l'Assemblée nationale. Elle a été promulguée le 27 décembre 2006, soit un peu plus de six mois seulement après la première lecture par l'Assemblée nationale. Cet ordre concernera plus de 460 000 personnes. Il aura la responsabilité d'élaborer un code de déontologie, de défendre les intérêts de la profession et sera l'interlocuteur des pouvoirs publics à ses trois échelons, départemental, régional et national. Les décrets d'application sont actuellement soumis au Conseil d'État, de même que le décret instituant le Haut Conseil des professions paramédicales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Charroppin](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118446

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 2007, page 1504

**Réponse publiée le :** 20 mars 2007, page 3015